

## **Règlement du jeu-concours Gagnez un voyage pour 2 à New York**

### **Article 1 : Organisateur**

Société Harlem Spirituals, Inc., immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 11-2679395, dont le siège social est situé au 690 8 Avenue, New York, NY 10036, Etats-Unis,

Ci-après la « Société Organisatrice »

Organise un jeu gratuit sur Internet et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu » ouvert du vendredi 26 janvier 2018 à 10h00, heure de Paris, au lundi 20 mars 2018 à 23h59, heure de Paris, accessible sur la page Internet [www.harlemspirituals.com/fr/concours](http://www.harlemspirituals.com/fr/concours), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

### **Article 2 : Participation**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure âgée de plus de 18 ans, résidant en France, Suisse ou Belgique, apte à prendre l'avion et disposant d'une adresse email valide et d'un passeport valide ou d'un autre document officiel lui permettant de voyager en avion, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille. Une seule participation par personne, par adresse email, et par foyer (même adresse de résidence) est autorisée. La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et lois françaises applicables aux jeux gratuits. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article 3 : Annonce du jeu**

Ce jeu est annoncé :

- lors des salons du tourisme Tourissima Lille (26-28 janvier 2018), Mahana Lyon (2-4 mars 2018) et Le Monde à Paris (15-18 mars 2018) au travers de flyers
- sur la pages Facebook « Mon séjour à New York avec Harlem Spirituals » (<https://www.facebook.com/harlemspiritualsfr/>) et « My trip to New York by Harlem Spirituals » (<https://www.facebook.com/Harlem.Spirituals.New.York.Visions/>) avec la publication de posts sur les murs respectifs des 2 pages segmentées aux fans connectés depuis la France.
- sur le site Internet [www.harlemspirituals.com](http://www.harlemspirituals.com)

### **Article 4 : Principe du jeu et modalités de participation**

Le participant doit répondre correctement à la question posée au sujet d'Harlem Spirituals. Toute réponse incomplète ou inexacte ne pourra être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation. Un tirage au sort électronique le 21 mars à 12h00 (heure de Paris) parmi les personnes ayant bien répondu à la question. Le nom du gagnant sera annoncé sur nos pages Facebook :

<https://www.facebook.com/harlemspiritualsfr> et  
<https://www.facebook.com/Harlem.Spirituals.New.York.Visions/>.

### **Article 5 : Dotations**

La dotation est composée de :

- 1 lot de 2 billets aller-retour Paris-New York (aéroports de JFK, Newark ou La Guardia en fonction des disponibilités) en classe économique
- 3 nuits d'hôtel en chambre double au Hilton Garden Inn Times Square South offertes en partenariat avec la chaîne d'hôtel Hilton Garden Inn
- 2 billets pour assister à un tour Harlem Gospel sur les départs publics
- 2 Sightseeing Pass NYC valides 3 jours offerts en partenariat avec Sightseeing Pass.

Il est précisé que pour les billets d'avion et la chambre d'hôtel, les conditions suivantes s'appliquent :

Les billets d'avion sont réservés avec une compagnie aérienne régulière et en classe économique dans la limite des stocks disponibles aux dates souhaitées et dans les classes dédiées aux billets gratuits. Le transport est soumis aux conditions générales de la compagnie de transport choisie par la société organisatrice au moment de la réservation. Le bénéficiaire atteste les accepter sans aucune réserve.

Les billets seront exclusivement émis au format électronique. Le mémo voyage sera adressé au gagnant par email.

Les titres de transport doivent être utilisés uniquement par le gagnant et la personne qui l'accompagne.

L'Hôtel Hilton Garden Inn Times Square South à New York pour 3 nuits comprend l'hébergement en chambre double standard. Les réservations sont soumises à la disponibilité de l'hôtel. La chambre devra être partagée par les 2 personnes.

Les billets pour les tours Harlem Gospel sont selon disponibilité au moment de la réservation. Ils peuvent être obtenus sur les tours en départ public du mercredi ou dimanche. Le départ du tour se fait au siège de la société organisation (690 8 Avenue, New York, NY). Le tour n'inclut ni le pourboire au guide et chauffeur, ni repas et boissons.

Les Sightseeing Pass New York sont valables pour une durée de 3 jours, dates de validité à choisir par le gagnant.

Les billets et la chambre d'hôtel ne peuvent être réservés que pendant la période de réservation indiquée au règlement et utilisés pendant la période de voyage indiquée au règlement. Si la réservation n'est pas effectuée durant la période de réservation, le gagnant perdra son lot.

**Dates de réservation : du 21 mars 2018 au 30 avril 2018**

**Dates de voyage : du 15 mai 2018 au 30 novembre 2018 inclus (dernier retour)**

Aucun changement de date ne sera possible une fois la réservation des billets et de la chambre d'hôtel effectuée. Le gagnant et la personne de son choix doivent impérativement voyager ensemble, mêmes dates, mêmes vols. Tous les frais non mentionnés comme inclus dans la dotation restent à la charge du gagnant : il s'agit notamment mais non exclusivement :

- du transport du gagnant de son lieu de résidence à l'aéroport et de l'aéroport à son lieu de résidence
- du transport du gagnant de l'aéroport à destination vers son hôtel et de l'hôtel jusqu'à l'aéroport.

Valeur de la dotation : 3000 Euros

Les dotations sont non cessibles, non échangeables, non remboursables, non modifiables après réservation et ne donnerait lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit (notamment : aucun remboursement de la valeur de la dotation et aucune compensation financière.)

Les dotations ne comprennent pas les assurances annulation et rapatriement, ni aucune autre dépense non spécifiée dans le descriptif ci-dessus.

#### **Article 6 : Modalités d'attributions des dotations**

Le gagnant sera contacté dans les 10 jours suivant la délibération du jury par email afin de confirmer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, email, date de naissance), indispensables à l'attribution de la dotation. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 15 (quinze) jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ce lot. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait la propriété de la société organisatrice. La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers, même en cas de force majeure. La société se réserve la possibilité de substituer à tout moment la dotation proposée par une autre dotation d'une valeur équivalente. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice et de ses partenaires en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état, et ses qualités.

#### **Article 7 : Modification des dates du jeu**

La société organisatrice et ses partenaires ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de leurs volontés, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

#### **Article 8 : Vérification de l'identité des participants**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte pourra entraîner l'élimination de la participation.

### **Article 9 : Responsabilité**

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » ou de l'hébergeur empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment la société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externes. Si la société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu, emails erronées), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toute mesure appropriée de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement information et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. En outre, la société organisatrice n'est pas responsable en cas : - de problèmes de liaison téléphonique, - De problème de matériel ou logiciel, - De destruction des informations fournies par des participations pour une raison qui lui serait non imputable, - D'erreurs humaines ou d'origine électronique, - De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé. La société organisatrice ne serait être tenue responsable de l'incapacité physique du gagnant et de la personne qui l'accompagne à prendre l'avion ou à se rendre aux Etats-Unis du fait de l'irrégularité de leurs papiers (absence de Visa, absence d'Esta validé, absence de passeport ou passeport périmé, etc.) Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la bonne volonté de la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

### **Article 10 : Interprétation du règlement**

La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel.

### **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable et téléchargeable sur la page du jeu-concours ([www.harlemspirituals.com/fr/concours](http://www.harlemspirituals.com/fr/concours))

### **Article 12 : Acceptation du règlement**

Les participations au Jeu acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement et le fait de recevoir par email les newsletters de la société organisatrice.

### **Article 13 : Informatique et libertés**

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice et seront utilisées exclusivement pour la gestion du Jeu.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant.

Chaque participant pourra exercer ces droits, par simple courrier adressé à l'adresse de la société organisatrice.

Les données collectées pourront être transmises à toute personne chargée de la gestion du jeu et/ou de la mise en oeuvre du transport et de l'organisation des dotations.

Fait à New York, le 25 janvier 2018